

Le Canada participe régulièrement aux réunions du Groupe des Amériques de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève (Suisse). Ces réunions offrent aux participants une occasion d'échanger de l'information et d'étudier les possibilités de prises de position communes sur des questions telles que la promotion de normes minimales du travail et les orientations futures de l'OIT, ainsi que sur les plans de travail, les budgets et l'administration.

Une délégation canadienne tripartite a assisté à la 14^e Réunion régionale américaine de l'OIT à Lima (Pérou) en août 1999. Les délégués ont discuté du rapport du directeur général de l'OIT, « *Travail décent et protection pour tous : priorité des Amériques* » et ont adopté ses conclusions et recommandations pour orienter les activités de coopération technique de l'OIT dans la région. Les participants ont également discuté et échangé de l'information sur la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que sa nouvelle Convention sur l'interdiction de l'élimination des pires formes de travail des enfants et les mesures urgentes.

Le Canada prend la défense des droits des travailleurs et des normes du travail dans les Amériques en participant aux groupes de travail formés en 1998 pour assurer le suivi de la Déclaration de Viña del Mar et le plan d'action sur la mondialisation de l'économie, sa dimension sociale et sa dimensions relative à l'emploi. Le Canada est également en faveur d'une plus grande coopération dans ce domaine afin de compléter le processus de la Zone de libre-échange des Amériques et du Sommet des Amériques et participe au groupe de travail sur La modernisation des États et des ministères du Travail : exigences et défis.

Sur demande de l'Organisation des États américains en 1999, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) lui a fourni de l'information sur son nouveau système d'assurance-emploi (EI) (qui a remplacé l'ancien système d'assurance-chômage en 1996). Le rapport présente des faits de base sur l'A-E au Canada et fait ressortir certains avantages du nouveau système sur les plans du revenu et de l'emploi. De plus, en 1999, le Programme du travail de DRHC a transmis à l'OEA certains des principaux éléments nouveaux ou changements apportés à la législation canadienne du travail. La majorité des changements des dix dernières années concernent les normes du travail, les relations industrielles, et la santé et la sécurité au travail.

La Direction de l'information sur les milieux de travail diffuse des données à jour et adaptées aux besoins de l'utilisateur sur les relations industrielles et les négociations collectives. Elle offre notamment des services-conseils et de l'aide à ses clients pour la préparation et la résolution des questions discutées à la table des négociations. Des négociateurs, des chercheurs, des économistes, des consultants, des journalistes, des enseignants et beaucoup d'autres intéressés de la communauté des relations industrielles du Canada et de l'étranger font appel à la Direction.

Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international octroie un aide de 515 000 \$ pour améliorer la sécurité et le dossier environnemental du secteur argentin du pétrole et du gaz. Les bénéficiaires finaux de ce projet seront les travailleurs des champs pétrolifères victimes d'accidents du travail. Ces travailleurs sont des contractuels qui ne sont pas couverts pas des régimes de protection de la santé.